



# COLLEGE ST REGIS – ST MICHEL

2, rue Abbé-de-l'Épée – 43000 Le Puy-en-Velay

Tél : 04 71 07 20 80

<http://www.college-st-regis.fr> – email : [contact@college-st-regis.fr](mailto:contact@college-st-regis.fr)

## ANNEXE 3 : ADHESION ASSOCIATION DE PARENTS (APEL)

Chers parents,

Vous avez inscrit votre enfant au Collège St Régis – St Michel, établissement catholique d'enseignement. L'association des parents d'élèves de l'établissement est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue.

L'APEL, Association des Parents d'élèves de l'Enseignement Libre, c'est avant tout une équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'établissement :

- **accueil des nouveaux parents,**
- **représentation au conseil d'établissement et auprès de l'organisme de gestion,**
- **participation financière aux voyages scolaires organisés par l'Ecole et le Collège,**
- **organisation de la soirée des familles, de conférences et de débats sur des sujets éducatifs qui intéressent tous les parents.**

L'APEL, c'est aussi la plus importante association nationale de parents d'élèves, avec ses 935 000 familles adhérentes. Porteuse de convictions éducatives fortes (cf. Projet du mouvement, téléchargeable sur le site [www.apel.fr](http://www.apel.fr)), l'APEL participe activement au débat éducatif national et fait entendre la voix des parents auprès de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics.

L'APEL, c'est enfin quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- **Famille & éducation**, le magazine de l'APEL qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.
- [www.apel.fr](http://www.apel.fr), le site internet de l'APEL qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants, et leur permet de partager leurs expériences sur des forums.
- **APEL Service**, un service téléphonique (**01 44 93 30 71**), au prix d'un appel local, où des spécialistes (conseillers scolaires, psychologues, juristes ...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les problèmes juridiques ou psychologiques.
- **ICF, le service d'Information et de Conseil aux Familles**, qui propose, dans chaque département ou académie, un accueil personnalisé et gratuit pour renseigner sur les études et les professions, ainsi que sur les difficultés rencontrées par les enfants (problèmes scolaires, handicap, adolescence ...). Voici les coordonnées téléphoniques du service d'Information et de Conseil aux Familles de votre région : 04 73 91 44 51

**Toutes ces actions ne peuvent être menées par l'APEL que grâce au soutien de tous les parents. C'est pourquoi, il vous est proposé d'adhérer à l'APEL. La cotisation, d'un montant de 20€ par famille, sera portée sur la facture trimestrielle de votre enfant.**

*L'APEL vous informe que vos coordonnées (nom, adresse, mail) feront l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de la gestion de votre adhésion et de votre abonnement à la revue Famille et éducation.*

*L'APEL nationale, ainsi que votre APEL d'établissement, départementale et académique et la société d'édition de Famille et éducation sont destinataires de ces informations et des références de l'établissement scolaire.*

*En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'APPEL nationale ([secretariat@apelnationale.fr](mailto:secretariat@apelnationale.fr)). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.*

✂

### ANNEXE 3 : Adhésion à l'Association de Parents (APEL)

**à retourner au Professeur principal le mardi 3 septembre 2024, jour de la rentrée**

Si vous avez plusieurs enfants inscrits dans l'enseignement catholique (primaire, secondaire ou supérieur), une seule adhésion est demandée. Le montant est de 20€ et apparaîtra sur la facture du 1<sup>er</sup> trimestre. **(Ne pas joindre de chèque)**

M. et/ou Mme ..... parent(s) de ..... en classe de .....

adhère(nt) à l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL)

ne souhaite(nt) pas adhérer à l'association de parents d'élèves de l'enseignement libre

Nous avons bien noté que l'adhésion nous permettra d'être abonnés au magazine Famille et Education et de bénéficier des différents services proposés par l'APEL.

Adresse mail : ..... Téléphone : .....

Signature des parents :